

Vous détenez une basse-cour :



Soyez vigilant et acteur du combat contre la grippe aviaire :

- **Limitez tout contact** entre vos volailles et la faune sauvage
- **Alertez**, si vous constatez une mortalité anormale dans votre basse-cour :
 - votre vétérinaire sanitaireou
 - la direction départementale de la cohésion sociale et la protection des Populations,
- **Alimentez et abreuvez** vos volailles **à l'abri** de la faune sauvage
- **Confinez vos volailles** ou mettez en place des filets de protection sur votre basse-cour **si votre basse-cour est située en zone à risque particulier (zone bleue)**

